



DÉCLARATION SUR
LA DURABILITÉ

2023

SOMMAIRE

04	1. Introduction
04	1.1. La gouvernance du Groupe Foyer
05	1.2. La stratégie de développement durable du Groupe Foyer
06	1.3. Une nouvelle étape dans la stratégie de développement durable du Groupe Foyer
07	1.4. Le cadre de gouvernance dédié au développement durable
08	1.5. La contribution du Groupe Foyer aux objectifs de développement durable des Nations Unies
09	1.6. La réglementation relative à la publication d'informations en matière de durabilité
09	1.7. La sensibilisation et la formation aux enjeux de développement durable
10	1.8. Les interactions avec les autres piliers de la stratégie du Groupe Foyer
11	2. L'intégration de la durabilité dans notre offre
11	2.1. La durabilité dans l'offre de produits d'investissement
11	2.1.1. Une offre ESG globale des entités du Groupe Foyer
12	2.2. La durabilité dans le conseil de produits d'investissement
12	2.2.1. Le conseil en assurances sur le marché local
13	2.2.2. Le conseil en assurances sur les marchés internationaux
13	2.3. Les principales incidences négatives des décisions d'investissements
14	2.4. La durabilité dans les assurances Non Vie
14	2.4.1. La contribution du Groupe Foyer à la protection contre le changement climatique
15	2.4.2. Les réflexions dans les produits d'assurance Non Vie

16	3. L'intégration de la durabilité dans nos investissements
16	3.1. La politique d'engagement dans les sociétés cotées
16	3.2. Les risques de durabilité dans les investissements
16	3.3. La prise en compte des incidences négatives des investissements
17	4. L'intégration de la durabilité en tant qu'entreprise responsable
17	4.1. La gestion des risques en matière de durabilité
17	4.1.1. Les risques liés au changement climatique
18	4.1.2. Intégration des risques de durabilité dans la gouvernance
18	4.1.3. Evaluation du risque climatique
19	4.2. Approche de matérialité
23	4.3. Être un employeur responsable
23	4.3.1. La politique de rémunération
23	4.3.2. La diversité et l'inclusion
24	4.4. Être une entreprise citoyenne

1. INTRODUCTION

Le Groupe Foyer a choisi d'intégrer la durabilité au cœur de sa stratégie afin de relever les défis environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG), au moyen de ses produits et services, et de contribuer à une société plus durable au travers de ses actions en matière de Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).

La présente Déclaration de durabilité 2023 du Groupe Foyer met en lumière les engagements et les progrès réalisés par le Groupe Foyer afin de réaliser ses objectifs stratégiques.

Bien que certaines informations générales reprises dans le présent document concernent le Groupe Foyer dans sa totalité, les informations plus détaillées prescrites par la réglementation ne concernent que les activités assurantielles du Groupe, en excluant les activités de gestion d'actifs. En effet, CapitalatWork Foyer Group S.A. publie ses informations réglementaires en matière de durabilité sur son site web¹.

La Déclaration de durabilité concerne les informations relatives au Groupe et les entités qui le constituent. Les informations en matière de durabilité relatives aux produits² sont reprises dans un document séparé intitulé «méthodologie ESG», également publié sur notre site web³.

Pour refléter les spécificités du business model de WEALINS S.A., celle-ci publie sa propre «Déclaration de durabilité» sur son site web⁴ qui vient compléter la présente déclaration.

Les termes «ESG», «RSE», «durabilité» et «développement durable» sont utilisés indifféremment dans le contexte de la description de critères, de risques ou d'objectifs, et font référence aux questions environnementales, sociales et de gouvernance.

1.1. La gouvernance du Groupe Foyer

La Société s'attache depuis de nombreuses années à la mise en œuvre de principes de gouvernance d'entreprise. Dans ce cadre, le Groupe Foyer publie les dispositions pertinentes pour la gouvernance d'entreprise dans la «Charte de gouvernance du Groupe»⁵.

La Charte de gouvernance inclut une section «XI. Responsabilité sociale, sociétale et environnementale» qui s'inspire du «Code de Gouvernance des compagnies d'assurances et de réassurance» publié par l'ACA à la suite de son assemblée générale du 27 mai 2020⁶, à l'élaboration duquel Foyer a activement contribué.

Les organes de gouvernance du Groupe Foyer sont présentés dans la section «Note de gouvernance d'entreprise» au sein du présent rapport annuel.

1. <https://www.capitalatwork.com/luxembourg/fr/informations-juridiques/>

2. Conformément à l'article 10 SFDR, notamment sur le produit art 8 SFDR nommé «Invest4Change»

3. <https://www.foyer.lu/fr/fif>

4. <https://wealins.com/fr/informations-reglementaires#menu1>

5. https://www.foyer.lu/fr/basedoc_file/id/11172

6. https://www.aca.lu/media/5ecfcf2183514_codeacagouvernance2020.pdf

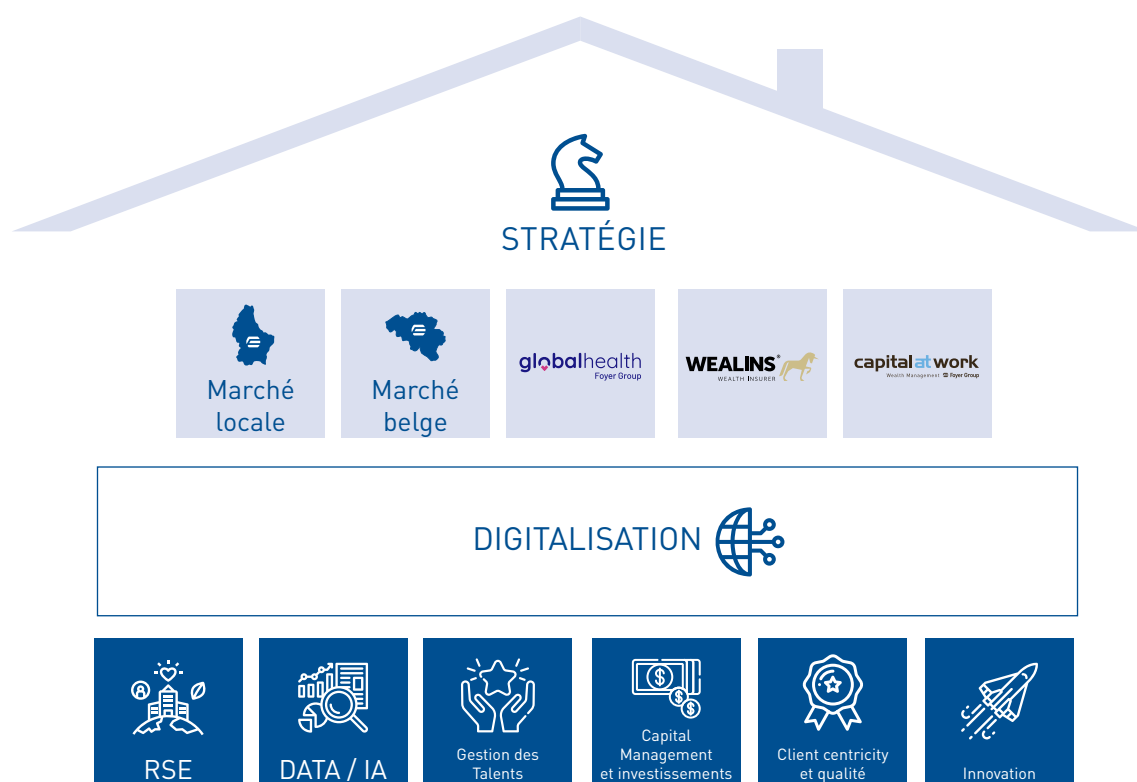
1.2. La stratégie de développement durable du Groupe Foyer

Les orientations stratégiques du Groupe Foyer en matière de durabilité sont inscrites depuis 2020 dans sa gouvernance d'entreprise. La RSE est un des six piliers transversaux du plan d'entreprise du Groupe Foyer⁷ dont la devise est «Assurons un monde meilleur».

Le pilier RSE combine une approche «top down» ainsi qu'une approche «bottom up».

L'approche «top down» est l'axe stratégique de la RSE développé lors des préparations annuelles de la stratégie et du plan d'entreprise du Groupe et sa gouvernance se fait au sein du Comité RSE.

L'approche «bottom up» est l'énergie déployée par les employés qui sont invités à présenter des initiatives et à être acteurs du développement de la RSE.



7. Tel qu'arrêté par le conseil d'administration de Foyer S.A. du 5 décembre 2023.

1.3. Une nouvelle étape dans la stratégie de développement durable du Groupe Foyer

En 2023, le Groupe Foyer a entamé un nouveau cycle stratégique de la RSE dans le cadre de la stratégie et plan d'entreprise du Groupe Foyer 2024-2026⁸. L'ambition de la RSE a été clarifiée et vise à «Agir et innover aux côtés de nos clients, partenaires et parties prenantes pour contribuer à un monde meilleur» comme annoncé en avril 2023 auprès du Comité Exécutif puis du Conseil d'Administration en juin 2023.

Cette ambition met en avant la création de valeurs durables dans le but de protéger la Société et l'environnement grâce à trois axes principaux: l'offre de produits et de services du Groupe, ses investissements et son rôle en tant qu'entreprise et employeur responsable. L'ensemble de cette stratégie et son plan d'actions a été dénommé «Lëtz ESG by Foyer».



Illustration de la stratégie RSE du Groupe Foyer.

8. CA du 13 juin 2023.

1.4. Le cadre de gouvernance dédié au développement durable

Le Groupe Foyer dispose d'un cadre de gouvernance dédié au développement et à la mise en œuvre de sa stratégie de développement durable. La gouvernance de la RSE au sein du Groupe se compose d'un Comité RSE destiné à servir la stratégie et d'un Comité dédié aux activités de philanthropie animées par les employés au sein de groupes de travail.

Compte tenu de l'ambition du Groupe en matière de développement durable et du nombre croissant de réglementation y relative, le Conseil d'Administration de Foyer S.A. a pris connaissance de la recommandation du Comité RSE de revoir sa composition pour atteindre ses objectifs de création de valeurs durables.

Les principales missions du Comité RSE sont :

- participer à la stratégie et au plan d'entreprise et s'assurer de son bon déploiement ;
- émettre des recommandations sur les propositions élaborées par la Direction. Ces recommandations sont soumises au Conseil d'Administration de Foyer S.A. de juin pour la stratégie et de décembre pour le plan d'entreprise ;
- suivre l'évolution réglementaire en matière de développement durable.

Représentants du Comité RSE		Fonction	
Offre	Flavia Micilotta	ESG Investment Specialist	Membre
	Eric Profeta	Business development et outils digitaux	Membre
Investissement	Arnaud Lacroix	Senior Portefolio Manager	Membre
	Michel Szurek	Fund Coordinator & ESG reports	Membre
Entreprise	Benoit Dourte	Directeur RH et services transversaux	Membre
	Thierry Sossong	Délégué du personnel	Membre
	Christophe Pimenta	Facility Manager	Membre
	Laurent Demeulder	Risk Manager	Membre
	Alice Bodart	Responsable Communication interne et institutionnelle	Membre
	Sandrine Chabrierie	Responsable RSE	Membre
	Marc Lauer	CEO	Invité permanent

1.5. La contribution du Groupe Foyer aux objectifs de développement durable des Nations-Unies

Les entreprises sont appelées à contribuer aux 17 objectifs de développement durable des Nations-Unies appelés aussi les ODD⁹ et à les intégrer dans leur stratégie.

Le Groupe Foyer a sélectionné 7 ODD intégrés dans la stratégie générale du Groupe 2024-2026.

E (Environnement)	12. Consommation et production responsables
	13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
	15. Vie terrestre
S (Social)	3. Bonne santé et bien-être
	4. Education de qualité
	5. Egalité entre les sexes
	8. Travail décent et croissance économique

9. Ces 17 priorités ont été adoptés par tous les États Membres de l'ONU en 2015.

1.6. La réglementation relative à la publication d'informations en matière de durabilité

La publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises est régie par la directive «Corporate Sustainable Reporting Directive» ou «CSRD»¹⁰, en cours de transposition au Luxembourg¹¹. Cette directive CSRD remplace la Directive relative au reporting non financier («Non Financial Reporting Directive» ou «NFRD»¹²) applicable aux entreprises dites «entités d'intérêt public»¹³.

Les conséquences de ce changement de réglementation pour le Groupe Foyer sont les suivantes :

pour l'exercice 2023, le Groupe Foyer n'est soumis ni à la directive CSRD ni à la directive NFRD ;

pour l'exercice 2024, le Groupe Foyer est soumis à la directive CSRD et à la taxonomie européenne¹⁴. En effet, le Groupe Foyer aurait été soumis à la directive NFRD du fait qu'une des compagnies d'assurances du Groupe a atteint le nombre moyen de 500 employés sur les deux exercices 2023 et 2024 ; la directive NFRD étant remplacée par la directive CSRD, le Groupe en tant qu'«entité d'intérêt public» fait partie de la première vague d'entités soumises au reporting.

Le Groupe Foyer prépare ainsi la réalisation du premier rapport CSRD portant sur l'exercice 2024 qui sera publié au sein du rapport de gestion des comptes annuels de Foyer S.A. en mars 2025. Le Groupe prévoit par ailleurs la réalisation d'un rapport interne de test sur l'exercice 2023.

1.7. La sensibilisation et la formation aux enjeux de développement durable

Le Groupe Foyer est particulièrement attentif à la sensibilisation et à la formation aux enjeux de développement durable.

Formation du Conseil d'administration et des actionnaires

Les administrateurs de toutes les entités du Groupe, les membres du Comité exécutif Groupe ainsi que les représentants d'actionnaires sont formés régulièrement aux enjeux du développement durable ainsi qu'à la bonne compréhension des obligations réglementaires actuelles et à venir.

Les sujets RSE sont abordés de manière régulière dans les Comités exécutifs des entités du Groupe (assurantielles et gestion de fortune).

Formation aux employés et aux agents d'assurance

Un e-learning «Initiation à la RSE» est inscrit dans l'offre de formation offerte aux employés, aux agents d'assurance et dans le programme de bienvenue des nouveaux collaborateurs. Cette formation obligatoire a été construite par les services RSE et Formation, avec pour objectif d'expliquer en quoi consiste une démarche RSE, comment cette démarche s'intègre dans la stratégie du Groupe Foyer, quelle est sa devise, son ambition, ce qui a été fait et ce qui devra être fait (notamment la mise en œuvre d'obligation légale en matière de RSE dans une entreprise comme une compagnie d'assurances). Après 3 mois de mise en place, plus de 200 personnes ont déjà suivi cet e-learning.

Parcours certifiant de la Direction opérationnelle et formation des managers

Un module RSE a été intégré dans le parcours de formation certifiant des collaborateurs de la Direction opérationnelle ainsi qu'au cœur de la formation des managers. Cette formation vise à

10. Directive 2022/2464 du 14 décembre 2022 modifiant le règlement (UE) no 537/2014 et les directives 2004/109/CE, 2006/43/CE et 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises.

11. La directive CSRD remplace la réglementation existante en matière de reporting non financier («Non Financial Reporting Directive» ou «NFRD»).

12. La Directive 2014/95/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes, implémentée au Grand-Duché de Luxembourg notamment au sein de l'article 68bis de la loi sur le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises https://www.caa.lu/uploads/documents/files/Loi_ComptesAnnuels_1994-12-08_coord_2016-08-08.pdf

13. Conformément à l'article 85-2 de la loi du 8 décembre 1994 modifiée relative aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

14. Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020, portant sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit «Taxonomie de l'UE») et les règlements délégués de la Commission européenne le complétant.

donner des clés de compréhension de la durabilité dans les métiers de la souscription et du sinistre et d'assurer un rôle modèle en tant que manager (de tout service). Plus d'une centaine de collaborateurs ont déjà été formés, la formation aux managers venant de débiter.

Communication Responsable

Formation organisée à l'attention de toutes les personnes en charge de la communication et du marketing de toutes les entités du Groupe, cette formation ambitieuse visait avant tout à éveiller à la communication responsable (en termes de contenu, de media et design) et à donner des clés ainsi qu'une méthode (check list) pour reconnaître les pratiques assimilables au «greenwashing»¹⁵.

Cette formation a été dispensée dans les locaux du Groupe par une entreprise (Stratello) spécialisée dans le marketing durable.

1.8. Les interactions avec les autres piliers de la stratégie du Groupe Foyer

Les 6 piliers de la stratégie du Groupe Foyer sont interdépendants entre eux et les interactions sont autant nécessaires que nombreuses.

Les piliers du CLIENT CENTRICITY / QUALITÉ, du CAPITAL MANAGEMENT ET DES INVESTISSEMENTS ainsi que la GESTION DES TALENTS font partie du plan d'actions au sein des axes Offre / Investissement / Entreprise (entreprise citoyenne & employeur responsable) de la stratégie du pilier RSE.

Le pilier de la RSE est par ailleurs en étroite collaboration avec le pilier INNOVATION et DATA / IA. En collaboration avec le Hub Innovation de Foyer, une rencontre avec des startups proposant des solutions technologiques au service de la RSE en assurance, a été organisée en octobre 2023. Dénommé «DealFlow» et co-organisé avec son partenaire et incubateur de startups Plug And Play¹⁶, cet événement a permis à 6 startups (sur 20 analysées) de présenter leur solution. 2 startups ont été retenues pour étudier de manière plus approfondie leur solution (calcul de l'impact du numérique et analyse de risques pour des biens assurés).

Depuis 2020, déjà 10 DealFlow ont été organisés. La RSE fait également partie des thématiques sur le radar du Hub Innovation au travers de la veille de l'actualité et des séances de sensibilisation appelées «Brown Bag Sessions».

L'équipe DATA / IA est impliquée de manière très étroite dans le projet de mise en place du rapport de durabilité «CSRD».

15. «Greenwashing» ou écoblanchiment, consiste à donner une fausse impression aux prospects qu'un produit favorise l'environnement.

16. <https://www.plugandplaytechcenter.com/ventures/>

2. L'INTÉGRATION DE LA DURABILITÉ DANS NOTRE OFFRE

L'offre de produits d'assurance et de services financiers du Groupe Foyer recouvre tant les activités d'assurance que celles de gestion d'actifs.

Le Groupe Foyer a développé une offre labellisée de produits d'investissement ESG au sein de toutes ses entités d'assurance vie et de gestion d'actifs.

2.1. La durabilité dans l'offre de produits d'investissement

2.1.1. Une offre ESG globale des entités du Groupe Foyer

2.1.1.1. Fonds d'investissement article 8 SFDR¹⁷

CapitalatWork Foyer Group S.A. commercialise en sa qualité de promoteur, deux compartiments classifiés article 8 SFDR au sein de la SICAV CapitalatWork Foyer Umbrella. ESG Equities at Work et ESG Bonds at Work¹⁸ promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales.

En tant que membre associé de LuxFLAG¹⁹, CapitalatWork Foyer Group S.A. est activement impliqué dans la vision long terme du secteur de gestion de patrimoine. A ce titre, ces deux compartiments sont labellisés «LuxFlag ESG label». Leur gestion répond à une méthodologie d'investissement socialement responsable²⁰, prend en compte des indicateurs d'incidences négatives²¹ et respecte une politique d'exclusions sur les activités controversées²².

CapitalatWork Foyer Group S.A. n'a pas développé de compartiments classifiés article 9 SFDR qui a l'investissement durable comme objectif.

Les informations réglementaires en matière de durabilité de CapitalatWork Foyer Group S.A. sont disponibles sur son site web²³.

2.1.1.2. Contrats d'assurance-vie article 8 SFDR

Sur le marché local

Afin de servir les clients de Foyer Vie S.A. qui souhaitent investir dans un produit d'assurance épargne qui présente des caractéristiques ESG, Foyer Vie S.A. commercialise un produit article 8 SFDR «invest4change».

«invest4change» prend en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité et offre selon le profil d'investisseur des solutions d'investissements responsables²⁴. «invest4change» est labellisé «LuxFLAG ESG Insurance Product label».

Les obligations de transparence imposées par la réglementation SFDR ont été implémentées via la mise à disposition, sur le site internet et dans le parcours de souscription, des informations précontractuelles relatives à la durabilité des produits ESG. Les informations périodiques au sujet des performances ESG desdits produits sont annexées au rapport annuel du fonds.

L'année 2023 a été ponctuée par la naissance d'un nouveau produit d'assurance vie prévoyance-épargne «protect4life». Bien que ce nouveau produit ne promeuve pas des caractéristiques ESG, les 2 compartiments ESG de la SICAV CapitalatWork Foyer Umbrella (ESG Equities at Work et ESG Bonds at Work) qui eux promeuvent des caractéristiques ESG, sont proposés dans la gamme des fonds disponibles aux souscripteurs qui souhaitent opter pour la composante investissement de ce produit.

17. Règlement 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

18. <https://www.capitalatwork.com/fr/sicav/>

19. Luxembourg Finance Labelling Agency est une association sans but lucratif luxembourgeoise qui a pour objet d'octroyer un label à des fonds d'investissements et d'autres produits financiers (comme des produits d'investissement fondés sur l'assurance), sur base de critères agréés et publiés. L'association établit donc des labels qu'elle peut octroyer en s'appuyant sur un ensemble de critères d'éligibilité définis pour chaque label.

20. https://www.capitalatwork.com/wp-content/uploads/2023/07/297071_CAW_Socially-Responsible-Investment-Methodology_juillet-2023_FR.pdf

21. https://www.capitalatwork.com/wp-content/uploads/2023/12/309524_CAW_Principal-adverse-impact-statement_FR.pdf

22. https://www.capitalatwork.com/wp-content/uploads/2023/07/297071_CAW_Policy-On-Controversial-Activities_juillet-2023_FR.pdf

23. <https://www.capitalatwork.com/fr/durabilite/>

24. <https://www.foyer.lu/fr/fif>

La documentation disponible sur internet relative à tous les produits d'assurance vie proposant au moins un des deux compartiments de la SICAV CapitalatWork Foyer Umbrella (ESG Equities at Work et ESG Bonds at Work) a été modifiée pour diriger les souscripteurs et les prospectus vers les informations disponibles sur le site de CapitalatWork Foyer Group S.A.

Foyer Vie S.A. distribue également des produits qui ne visent aucun des objectifs de durabilité²⁵. Pour ces produits d'assurance vie épargne standard²⁶, l'avertissement prévu par la réglementation est inclus dans la documentation précontractuelle²⁷.

Foyer Vie S.A. n'a pas développé de produit d'assurance épargne classifié article 9 SFDR qui a l'investissement durable comme objectif.

Raiffeisen Vie S.A. commercialise un produit d'assurance-vie «R-Vie Save Invest»²⁸ offrant une gamme de fonds d'investissements appartenant à la catégorie article 8 SFDR, c'est-à-dire promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales. Ces sous-jacents classifiés article 8 SFDR prennent en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Raiffeisen Vie S.A. n'a pas développé de produit d'assurance épargne classifié article 9 SFDR qui a l'investissement durable comme objectif.

Sur le marché international

WEALINS S.A. propose un produit d'assurance article 8 SFDR nommé «WE-impact» commercialisé sur le marché belge. Ce produit offre une expérience client 100% dématérialisée et permet d'investir exclusivement dans des sous-jacents article 8 et article 9 SFDR²⁹. Tant le produit que les sous-jacents proposés ont obtenu le label belge «Towards Sustainability» ainsi que le label «LuxFLAG ESG Insurance Product label».

«WE-impact» prend en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité³⁰.

WEALINS S.A. n'a pas développé de produit d'assurance classifié article 9 SFDR qui a l'investissement durable comme objectif.

2.2. La durabilité dans le conseil de produits d'investissement³¹

2.2.1. Le conseil en assurances sur le marché local

Le Groupe Foyer distribue des produits d'assurance vie épargne³² sur le marché local, c'est-à-dire luxembourgeois, à travers les compagnies Foyer Vie S.A. et Raiffeisen Vie S.A.

La politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans le conseil en assurance sur le marché local consiste à ce que le réseau de distribution du Groupe Foyer :

- veille à donner des informations correctes aux prospectus sur les caractéristiques de durabilité des produits d'assurance vie épargne concernés et de s'abstenir de toute forme de «greenwashing»;
- soit sensibilisé, à travers une offre de formation, aux questions relatives à la durabilité.

Pour sensibiliser aux questions de durabilité et aux obligations réglementaires en termes de préférences de durabilité, deux e-learning ont été préparés et rendus obligatoires :

- Les préférences du client en matière de durabilité: un e-learning dédié à la manière dont Foyer Vie S.A., en tant qu'assureur, doit intégrer la préférence du client en matière de durabilité pendant la période précontractuelle. Préparé par les services Juridique et Formation,

25. Les produits dits article 8 SFDR et article 9 SFDR.

26. Les produits dits article 6 SFDR.

27. Article 7 Taxonomy Regulation disclaimer : « Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. ».

28. <https://www.raiffeisen.lu/fr/particuliers/epargner/epargne-prevoyance>

29. qui a l'investissement durable comme objectif.

30. https://wealins.com/wp-content/uploads/2024/01/Annexe-II_Pre-contractual-disclosure-for-the-financial-products-referred-to-in-Article-8.pdf

31. La présente sous-section contient la politique de Foyer relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans son conseil en assurance dans le sens de l'article 3 (2) SFDR.

32. Sont concernés uniquement les produits d'investissements basés sur l'assurance (« Insurance Based Investment Products » ou « IBIPs »), donc pas les produits d'assurance Non Vie ou les produits d'assurances-vie couvrant uniquement un risque (de décès, d'invalidité).

il vise l'ensemble des collaborateurs dédiés au marché de l'assurance vie du marché local et le réseau de distribution.

- Les informations précontractuelles relatives à la durabilité des produits ESG: un e-learning au sujet des informations précontractuelles qui doivent être fournies au client par l'assureur sur les aspects ESG des produits d'investissement fondés sur l'assurance qui promeuvent des caractéristiques ESG. Préparé par les services Juridique et Formation, il vise l'ensemble des collaborateurs dédié au marché de l'assurance vie ainsi que le réseau de distribution qui, en tant que contact privilégié avec les clients, est amené à fournir des explications sur les composantes ESG des produits concernés.

2.2.2. Le conseil en assurances sur les marchés internationaux

Le Groupe Foyer distribue des produits d'assurance vie³³ et de capitalisation sur les marchés internationaux, principalement en Belgique, France, Italie, Suède, Norvège, Finlande, Espagne et au Portugal, mais également au Luxembourg, à travers la société WEALINS S.A.

WEALINS S.A. ne fournit de conseil en assurance qu'en cas de vente directe (en l'absence de courtier). Son rôle est alors d'analyser les exigences et besoins du client afin de lui conseiller ou pas de souscrire un produit distribué par WEALINS S.A. et qui soit en adéquation avec ses exigences, ses besoins, son profil d'investisseur et ses préférences de durabilité, pour ainsi l'orienter vers un ou plusieurs types de supports d'investissement disponibles au sein de ce produit.

Pour cela, WEALINS S.A. a mis en place une politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans ses conseils en assurance et a mis l'accent sur son offre d'accompagnement et d'outils. Au cours de l'année 2023, WEALINS S.A. a lancé plusieurs modules de formation en ligne sur le

sujet vaste et complexe de la réglementation SFDR (cadre réglementaire, préférences de durabilité et documentation, plateforme de souscription).

Les formations sont destinées aux employés et aux agents d'assurances. Les modules ont été rendus obligatoires, en particulier pour toutes les personnes interagissant avec les clients.

Par ailleurs, lors de sa 1^{ère} conférence annuelle «Wealth Insurance Forum», des 21 et 22 septembre 2023, plus de 200 distributeurs ont été sensibilisés aux risques en matière de durabilité et à l'offre ESG de WEALINS S.A.

2.3. Les principales incidences négatives des décisions d'investissements

Comme précisé ci-avant³⁴, les deux compartiments classifiés article 8 SFDR au sein de la SICAV CapitalatWork Foyer Umbrella, ESG Equities at Work et ESG Bonds at Work, le produit «invest4change» ainsi que le produit «WE-Impact» prennent tous en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement.

Sur le marché local

A l'exception du produit «invest4change», le Groupe Foyer ne prend pas en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement.

Sur le marché international

Les investissements sous-jacents aux produits de WEALINS S.A. donnent accès à un maximum de quatre types de fonds différents, en fonction du produit et du marché cible. Il peut s'agir de fonds collectifs externes (OPCVM, etc.) et/ou internes, de fonds d'assurance dédiés et/ou spécialisés, constitués et gérés conformément aux dispositions réglementaires luxembourgeoises³⁵. Au travers de ces fonds externes et/ou internes, les assurés des produits WEALINS S.A. peuvent investir dans un grand nombre de stratégies et de profils d'investissement, le plus souvent gérés par des

33. Sont concernés uniquement les produits d'investissements basés sur l'assurance («Insurance Based Investment Products» ou «IBIPs»), donc pas les produits d'assurance Non Vie ou les produits d'assurance-vie couvrant uniquement un risque (de décès, d'invalidité).

34. Section II.1.1.2.

35. Notamment la lettre circulaire 15/3 du Commissariat aux Assurances relative aux règles d'investissements pour les produits d'assurance-vie liés à des fonds d'investissement, telle que modifiée.

gestionnaires financiers externes et indépendants et parfois, lorsque les dispositions réglementaires des pays de résidence des assurés le permettent, directement par les assurés.

Les décisions d'investissement sont donc prises par ces gestionnaires financiers externes mandatés par WEALINS S.A. dans le cas de fonds internes collectifs ou dédiés, ou par les assurés eux-mêmes, ou du moins avec la confirmation des assurés, qui peuvent, s'ils le souhaitent, demander des conseils en matière d'investissement. Dans tous ces cas, il incombe aux gestionnaires d'investissement indépendants désignés par WEALINS S.A., aux conseillers en investissement désignés par les assurés ou, le cas échéant, aux assurés eux-mêmes d'intégrer les risques liés au développement durable dans leurs décisions d'investissement et d'évaluer les principaux effets négatifs de leurs décisions d'investissement sur les facteurs de développement durable et les rendements des investissements.

Pour ces raisons, ni WEALINS S.A. en tant qu'assureur, ni ses produits d'assurance vie ou de capitalisation ne prennent en compte les impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Toutefois, WEALINS S.A. souhaite jouer un rôle dans cette chaîne de valeur et notamment dans la sélection de ses partenaires. WEALINS S.A. prévoit ainsi d'établir un cadre de collaboration approprié avec les partenaires qui partagent la même volonté de contribuer à la finance durable. WEALINS S.A. prévoit également de mettre en place une politique, une stratégie, des objectifs clés et des actions en vue d'engager ses partenaires à des exigences minimales en matière d'investissement responsable.

Lorsqu'elle agit en tant que distributeur d'assurance (vente directe), WEALINS S.A. prend en compte les impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité dans les conseils d'assurance qu'elle fournit en s'assurant que les politiques et stratégies de ses fonds tiers sont conformes à ses propres considérations de durabilité et à la politique d'investissement du Groupe Foyer.

La liste des fonds avec la classification SFDR est disponible sur le site de WEALINS S.A.³⁶

2.4. La durabilité dans les assurances non vie

2.4.1. La contribution du Groupe Foyer à la protection contre le changement climatique

Un des impacts matériels que le Groupe Foyer peut avoir en matière de durabilité se situe au niveau des sinistres à dédommager.

Le Groupe Foyer a activement vendu la couverture contre les inondations (la couverture dite « CatNat³⁷ ») de sorte que 88% des clients particuliers Foyer sont couverts lors d'inondations et pluies torrentielles.

Également, le taux de couverture des clients particuliers Foyer contre les risques liés à la tempête est de 99,30%.

Lors des inondations qui ont ravagé le Luxembourg les 14 et 15 juillet 2021, Foyer a enregistré plus de 3 000 sinistres pour une charge totale de 59,8 millions € (y compris les sinistres automobile). La charge pour l'ensemble des assureurs luxembourgeois s'élève à 133 millions €³⁸.

En Belgique, 534 sinistres ont été enregistrés pour une charge totale de 19,4 millions €.

La large couverture ainsi que la gestion efficace des sinistres et l'engagement des équipes sinistres et des agents montrent la plus-value de Foyer dans son métier d'assureur, et plus particulièrement dans la protection de la population et de l'économie contre les conséquences du risque climatique.

Ce risque climatique se matérialise de plus en plus. Le défi que Foyer souhaite relever à plus long terme est de continuer à offrir une couverture efficace contre les conséquences du changement climatique à des primes qui restent abordables.

36. <https://wealins.com/funds-list/>

37. Catastrophes Naturelles.

38. Note d'information du CAA 22/11 relative à la situation un an après les inondations des 14-15 juillet 2021.

2.4.2. Les réflexions dans les produits d'assurance Non Vie

Le Groupe Foyer propose une gamme complète de produits d'assurance Non Vie. Cette gamme de produits couvre notamment des produits d'assurance automobile, habitation et responsabilité civile destinés aux Particuliers et aux Entreprises, ainsi que des produits de Santé proposés à des clients individuels et professionnels.

De plus, fort de son savoir-faire en matière de produits et de réseaux de distribution, le Groupe Foyer a développé en Belgique une offre de produits d'assurance automobile et habitation et à l'international une offre de produits de Santé destinée aux Particuliers et aux Entreprises.

Le Groupe cherche à développer des produits et des services pour soutenir la transition vers une économie plus durable et à faible intensité en carbone, en vue également de répondre aux nouvelles exigences réglementaires.

Le Groupe Foyer sera en effet soumis à la Taxonomie de l'UE³⁹ en 2025. Conformément à celle-ci, les services d'assurance relevant des huit branches⁴⁰ d'activité d'assurance et de réassurance Non Vie Solvabilité II sont considérés comme éligibles⁴¹, s'ils incluent des dispositions relatives à la couverture de dangers liés au climat⁴². Le Groupe Foyer a dans ce contexte commencé des travaux de calcul d'éligibilité des contrats d'assurance Non Vie.

39. Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement (UE) 2019/2088. La Taxonomie définit 6 objectifs environnementaux : 1/atténuation du changement climatique, 2/adaptation au changement climatique, 3/utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines, 4/transition vers une économie circulaire, 5/ prévention et réduction de la pollution, 6/protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

40. Le terme « branches d'activité » est défini à l'annexe I, section A, du Règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 (tel que modifié), complétant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités d'assurance et de réassurance et leur exercice (Directive Solvabilité II).

41. La Taxonomie de l'UE introduit les notions d'éligibilité et d'alignement :

- une activité économique est dite éligible si elle est décrite dans les actes délégués en raison de son fort potentiel contributif au moins à l'un des six objectifs environnementaux (3) , indépendamment du fait que cette activité remplisse les critères techniques énoncés dans ces actes délégués ;
- la seconde de ces notions est celle d'alignement, qui permet de confirmer la contribution significative de cette activité économique éligible au moins à l'un des six objectifs environnementaux sur la base de critères techniques spécifiés au travers d'un règlement délégué.

Les notions « activités économiques éligibles à la Taxonomie » et « activités économiques non éligibles à la Taxonomie » sont définies à l'article 1 (5) et (6) du Règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission.

42. Une liste non exhaustive des périls liés au climat est disponible dans l'appendice A, annexe 2 du Règlement délégué (UE) 2021/2139 de la Commission.

3. L'INTÉGRATION DE LA DURABILITÉ DANS NOS INVESTISSEMENTS

La présente section contient la publication d'informations en matière de durabilité conformément au règlement SFDR et à la «Shareholder Rights Directive 2» ou «SRD 2»⁴³.

3.1. La politique d'engagement dans les sociétés cotées

En tant qu'investisseur institutionnel, le Groupe Foyer a publié une «Politique d'engagement relative aux investissements dans des sociétés cotées par le Groupe Foyer»⁴⁴.

Ici également, la société WEALINS S.A. a publié de son côté une «Politique d'engagement de WEALINS S.A.» sur son site web⁴⁵ qui vient compléter celle du Groupe Foyer pour refléter les spécificités du business model de WEALINS S.A.

3.2. Les risques de durabilité dans les investissements⁴⁶

Le Groupe Foyer a une «Politique d'investissement et de gestion du risque financier et du risque de liquidités du Groupe Foyer et de ses filiales assurantielles» mise à jour régulièrement.

Le risque de durabilité est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'investissement. Sa matérialisation peut prendre diverses formes, telles que campagne de boycott, dégradation de l'image de marque, réglementation accrue par les autorités ou pénalités financières, jusqu'à la corruption ou la fraude rendue possible par une mauvaise gouvernance.

La gestion du risque de durabilité est intégrée dans le processus d'analyse préalable réalisé avant chaque investissement, en particulier pour les actions, ainsi que dans les analyses de suivi réalisées pour les investissements déjà détenus en portefeuille. En effet, les risques associés à des comportements répréhensibles, ou des faiblesses dans les aspects de responsabilité, peuvent provoquer des impacts importants qu'il est indispensable de prendre en compte avant de réaliser un nouvel investissement, ou dans le choix de conserver un investissement existant. Les aspects de responsabilité sociale des entreprises, ou «RSE» font donc partie intégrante du choix d'investissement pour toute nouvelle position ou toute position réévaluée pendant la période de détention.

Le risque de durabilité est estimé à partir de sources externes spécialisées : agences de notation extra-financière ou analyses extra-financières des sociétés de recherches spécialisées sur les actions ou les obligations. Ces sources traitant plus exhaustivement l'univers des actions que celui des obligations, leur usage sera mécaniquement plus systématique dans l'analyse des actions. Leur prise en compte dans le cas d'investissement se concentrera sur les risques principaux à court ou moyen terme, ceci correspondant à un horizon de temps de quelques années. L'allocation du portefeuille visera à limiter les expositions aux risques identifiés comme probables et matériels, ainsi qu'aux sociétés les moins bien notées de manière plus générale.

3.3. La prise en compte des incidences négatives des investissements⁴⁷

La prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) des investissements du Groupe

43. Directive 2017/828/UE modifiant la directive 2007/36/CE en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires, implémentée au Grand-Duché de Luxembourg par la loi du 1er août 2019 modifiant la loi modifiée du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales de sociétés cotées.

44. www.groupe.foyer.lu

45. <https://wealins.com/fr/informations-reglementaires#menu1>

46. La présente sous-section contient la politique du Groupe Foyer relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans son processus de prise de décision en matière d'investissement dans le sens de l'article 3 (1) SFDR.

47. La présente sous-section contient les informations sur le «Principal Adverse Impact» [«PAI»], c'est-à-dire les principales incidences négatives («PIN») des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité dans le sens de l'article 4 SFDR.

Foyer est réalisée dans le cadre de la politique de gestion du risque de durabilité, qui est elle-même intégrée dans le processus d'analyse préalable réalisé avant chaque investissement, en particulier pour les actions, ainsi que dans les analyses de suivi réalisées pour les investissements déjà détenus en portefeuille.

La prise en compte des PIN nécessite l'usage de données pertinentes, fiables et couvrant une partie représentative de nos investissements.

Afin de donner une image représentative des incidences négatives du portefeuille d'investissements, le Groupe Foyer a réalisé les rapports d'informations au niveau de l'entité relatifs aux impacts négatifs sur le développement durable

requis en vertu de l'article 4 SFDR en juin 2023⁴⁸. Or, dans un contexte de transparence ESG en plein développement, et qui n'a pas encore atteint sa maturité, de telles données étaient généralement disponibles partiellement. De même, les données ESG pour les investissements obligataires étaient très parcellaires.

En vue de progresser dans la prise en compte des impacts négatifs des investissements, le Groupe Foyer s'est outillé avec l'accès à une plateforme dédiée à l'analyse des incidences négatives des investissements, permettant également de calculer l'éligibilité et l'alignement des investissements à la Taxonomie de l'UE.

4. L'INTÉGRATION DE LA DURABILITÉ EN TANT QU'ENTREPRISE RESPONSABLE

Être une entreprise responsable se concrétise par différentes actions. C'est d'abord notre ambition de maîtriser les risques et opportunités liés au développement durable. Cette ambition se déploie grâce à une bonne gestion des risques et à l'évaluation des thématiques dites matérielles. Le Groupe Foyer cherche également à se comporter en tant qu'employeur responsable en vue de développer, fidéliser et attirer les talents. Une large place est en outre laissée aux employés qui souhaitent s'impliquer dans les groupes de travail bénévoles.

4.1. La gestion des risques en matière de durabilité

4.1.1. Les risques liés au changement climatique

Les risques liés au changement climatique comprennent généralement les principaux facteurs de risque suivants, qui ont un impact sur la valorisation et la rentabilité des entreprises :

- le risque physique, qui fait référence aux impacts directs du changement climatique sur les personnes et les biens, tels que ceux résultant de la hausse des températures, de l'augmentation de la fréquence et de la gravité des événements météorologiques extrêmes,

des incendies, de l'élévation du niveau de la mer et des changements en matière d'exposition aux maladies vectorielles. Pour les (ré)assureurs, les risques physiques peuvent avoir un impact significatif sur les activités et le secteur de la (ré)assurance en général, notamment en ce qui concerne la perception des risques, les hypothèses de tarification et de modélisation, le besoin de nouveaux produits d'assurance, le montant, la fréquence et le volume des demandes d'indemnisation, etc. Le risque physique a des impacts directs sur les entreprises, tant par les dépréciations associées aux actifs détenus par les (ré)assureurs (actif du bilan) que par l'évolution de la fréquence et du coût de ces risques dans le cadre des indemnités versées (passif du bilan) ;

- le risque de transition, qui découle d'un changement de comportement et de stratégies des acteurs économiques, des participants au marché et des clients en réponse au changement climatique et suite à la mise en œuvre de politiques, de réglementations et d'évolutions technologiques liées au climat, y compris suite aux changements structurels intersectoriels découlant de la transition vers une économie à faible émission de carbone.

48. <https://groupe.foyer.lu/fr/foyer/rse>

Le risque de transition a un impact sur les produits de (ré)assurance, la souscription et la dépréciation de la valeur des investissements détenus par les (ré)assureurs ; et

- le risque de responsabilité, qui peut résulter des risques physiques et de transition du changement climatique, notamment en raison des litiges potentiels, des demandes d'indemnisation et des procédures judiciaires intentées contre les assurés, les entreprises dans lesquelles les (ré)assureurs sont investis et potentiellement directement contre les assureurs, en vue d'obtenir des dommages et intérêts face à leur impact sur le changement climatique ou pour une divulgation inexacte ou insuffisante des risques financiers ou opérationnels importants. Il existe un risque croissant d'être confrontés à de nouvelles formes de litiges liés au climat, notamment les plaintes déposées par des actionnaires et d'autres parties prenantes pour des actions dites de « greenwashing », des déclarations inexactes, des comportements trompeurs, des ventes abusives, des fraudes, des violations des droits fondamentaux de l'Homme, des violations des obligations réglementaires, ou pour avoir mis en place des contrôles ou des processus déficients.

Le Groupe Foyer est en train d'adapter sa politique de gestion des risques pour tenir compte des risques liés à la durabilité.

4.1.2. Intégration des risques de durabilité dans la gouvernance

L'intégration des risques de durabilité est inscrite :

- Dans la politique d'investissement, la commercialisation de nos produits épargne et notre politique de rémunération ;
- Dans les politiques de souscription et de provisionnement (en cours de modification pour certaines politiques) ;
- Dans la procédure de souscription « Grands comptes et Risques spéciaux » pour les nouvelles affaires qui prévoit notamment screening sur les 100 plus grands clients en portefeuille.

En 2023, la fonction Risk Management a fait évoluer

la méthodologie d'identification des risques en définissant un nouveau catalogue des risques applicables à l'ensemble des entités assurantielles du Groupe. Ce référentiel distingue 14 catégories de risques génériques couvrant les risques auxquels les entités sont exposées. Le Groupe Foyer travaille à l'inclusion des risques de durabilité dans le référentiel des risques.

4.1.3. Evaluation du risque climatique

Le changement climatique pourrait avoir un impact négatif sur les actifs et les activités d'investissement du Groupe Foyer, ainsi que sur le passif de son bilan et ses activités d'assurance. C'est pourquoi le cadre de gestion des risques doit être adapté aux spécificités des risques climatiques⁴⁹, dont les trajectoires et les impacts se révèlent particulièrement incertains.

À cet égard, l'analyse de scénarios et les stress tests climatiques (dont le développement s'est poursuivi) basés sur différentes trajectoires de conditions climatiques, macroéconomiques et financières à venir, constituent des outils pertinents pour réaliser une évaluation prospective des vulnérabilités potentielles liées aux risques climatiques.

Le Groupe Foyer vise à améliorer son cadre permettant de faire face aux risques de changement climatique à moyen et très long terme, en dépit du caractère très incertain de l'exercice et des nombreux défis méthodologiques qui subsistent. Dans ce cadre, le Groupe Foyer a réalisé des stress tests climatiques « prospectifs » qui ont contribué à augmenter sa maturité sur le sujet.

49. Note d'information n°23/9 relative au suivi de la mise en œuvre des scénarios liés aux risques de changement climatique dans l'ORSA.

4.2. Approche de matérialité

Le Groupe Foyer a réalisé une matrice de double matérialité pour préparer la conformité avec la directive sur le reporting des entreprises en matière de durabilité CSRD.

La directive CSRD introduit le concept de «double matérialité» dans le contexte du reporting des entreprises de l'Union européenne, en matière de développement durable. Contrairement à la matérialité simple qui ne tient compte que des impacts du changement climatique sur une entreprise, la double matérialité prend également en considération l'impact que les activités d'une entreprise peuvent avoir sur le changement climatique et l'environnement (ainsi que, plus globalement, sur les questions de développement durable) ; de cette façon, tant les risques pour l'entreprise que les impacts que celle-ci génère s'incarnent dans une perspective de matérialité.

Cette analyse a débuté, dans un premier temps, par une session de formation pour 25 collaborateurs et collaboratrices sur les notions fondamentales de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) et de l'assurance responsable.

Dans un second temps, 4 ateliers ont eu lieu pour créer la matrice de matérialité d'impact et financière du Groupe Foyer, consacrés à l'entité et aux produits d'assurance avec la participation des collaborateurs.

Une liste de thématiques prioritaires pour Foyer a été retenue et chacune a reçu une cotation supérieure ou égale à 3 sur 4 (échelle: 1. Pas d'impact, 2. Peu d'impact, 3. Impact important, 4. Impact très important) pour la matérialité d'impact et également pour la matérialité financière.

DÉCLARATION SUR LA DURABILITÉ

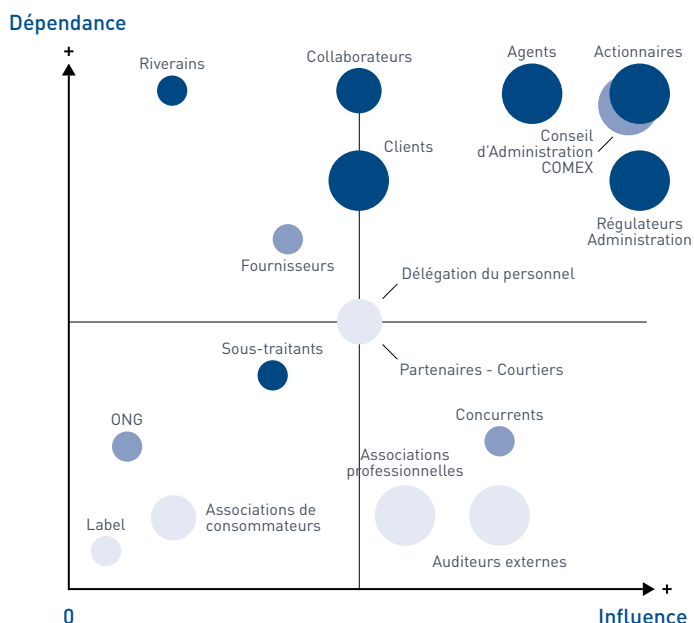
ECO 1	Promouvoir la protection et la confidentialité des données
ECO 2	Encourager des pratiques commerciales responsables
ECO 3	Favoriser l'ancrage territorial et l'engagement local
ECO 4	Renforcer la protection contre des cyber attaques
ECO 5	Réduire le risque réputationnel
ECO 6	Promouvoir la transparence de la gouvernance
ECO 7	Améliorer l'efficacité opérationnelle
ECO 8	Encourager l'éthique des affaires
ECO 9	Favoriser le développement de produits écoresponsables
ECO 10	Développer la stratégie ESG
SOC 1	Favoriser la diversité et l'inclusion
SOC 2	Respecter les droits de l'Homme
SOC 3	Garantir la flexibilité au travail
SOC 4	Favoriser la satisfaction des collaborateurs
SOC 5	Garantir un apprentissage continu
SOC 6	Favoriser le mécénat
SOC 7	Promouvoir la santé et la sécurité au travail
ENV 1	Consommer de l'électricité renouvelable
ENV 2	Réduire la consommation énergétique
ENV 3	Réduire les émissions de CO2
ENV 4	Favoriser la mobilité durable
ENV 5	Digitalisation
ENV 6	Trier et réduire les déchets
ENV 7	Mettre à disposition des produits régionaux
ENV 8	Réduire la consommation d'eau
ENV 9	Investissements propres

Liste des 27 thématiques retenues.

Les collaborateurs concernés ont été conviés à un atelier dédié à l'identification et à la cartographie des parties prenantes. Pour cet atelier, les participants ont été répartis en trois groupes afin de représenter le groupe (Foyer, CapitalatWork et WEALINS). Au

cours de cet atelier, 18 parties prenantes ont été identifiées et cotées selon des caractéristiques spécifiques dans le but de les positionner sur la carte élaborée pour chaque entité du groupe.

1. Actionnaires
2. Associations de consommateurs
3. Associations professionnelles
4. Auditeurs externes
5. Clients
6. Collaborateurs
7. Concurrents
8. Conseil d'Administration - COMEX
9. Fournisseurs
10. Labels
11. ONG
12. Agents
13. Partenaires – Courtiers
14. Riverains
15. Régulateurs - Administration
16. Sous-traitants
17. Délégation du personnel
18. Agences de notation (non pertinentes)



Légende:
Niveau de vulnérabilité: la mesure dans laquelle la partie prenante est affectée par les activités de Foyer.

- pas affectée
- potentiellement affectée
- réellement affectée

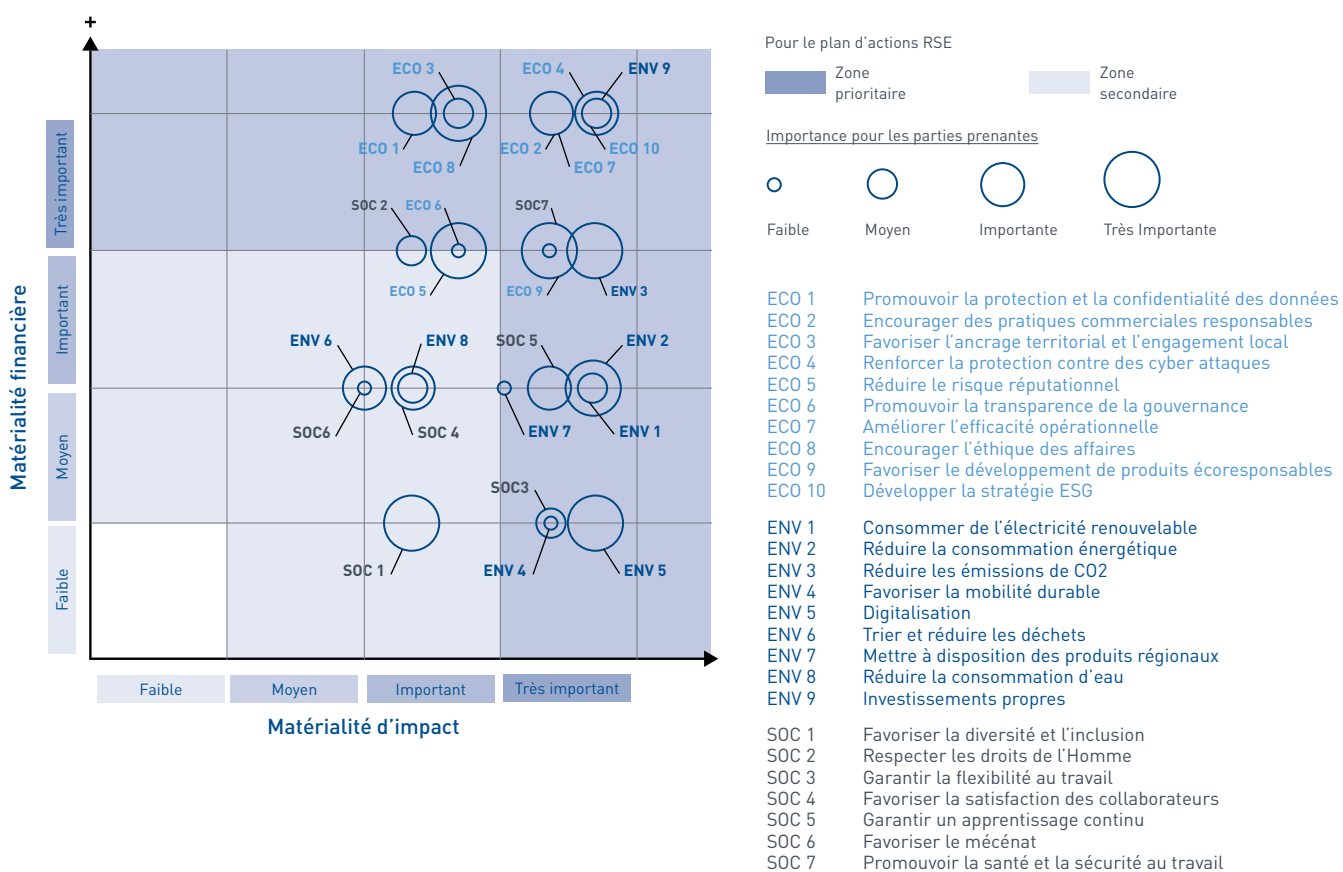
Capacité de dialogue: La mesure dans laquelle la partie prenante est capable d'exprimer ses préoccupations et intérêts.

- Capacité Faible
- Capacité Moyenne
- Capacité Forte

Le Comité exécutif Groupe après présentation des résultats de ces différents ateliers s'est également réuni afin d'identifier et coter les thématiques ESG prioritaires du Groupe Foyer.

Ainsi tant les collaborateurs du Groupe Foyer que le Comité exécutif Groupe ont eu l'opportunité de participer à cet exercice de double matérialité pour la cotation des thématiques tant sur l'impact de celle-ci que sur la valeur financière du Groupe Foyer.

Un exercice d'engagement avec tous les administrateurs de Foyer S.A et plus de 750 clients du marché local Particulier a ensuite été réalisé courant 2023. L'engagement avec les parties prenantes concernées aide l'entreprise à comprendre quelles sont les questions de développement durable qui préoccupent les parties prenantes respectives et comment elles sont affectées.



Matrice de double matérialité avec consultation des parties prenantes

La matrice de double matérialité finale ci-dessus confirme la valeur attachée à des actions engagées de longue date: les enjeux de santé et sécurité au travail et de garantie de formation accrue ainsi que les enjeux liés à la digitalisation et à la protection contre les cyber-risques sont considérés comme essentiels par une grande majorité de participants.

Les actions les plus récentes deviennent quant à elles encore plus stratégiques: c'est notamment le cas des efforts réalisés pour contribuer aux enjeux liés au développement de la stratégie RSE, à la réduction de notre empreinte environnementale en tant que fournisseur de produits responsables et en tant qu'investisseur institutionnel.

4.3. Être un employeur responsable

4.3.1. La politique de rémunération

Le Groupe Foyer inclut dans sa politique de rémunération les informations suivantes sur la manière dont cette politique est adaptée à l'intégration des risques en matière de durabilité⁵⁰:

- Mise en place de mesures favorisant la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée (travail à temps partiel, télétravail, temps de travail flexible, possibilité de prendre des jours de congés supplémentaires sur le 13^{ème} mois, restauration d'entreprise, salle de sport, salle de repos, conciergerie, programme de retour après une longue absence, espace pour femme allaitante).
- Lutte contre toute forme de discriminations à l'embauche, à la rémunération et à l'évolution de nos collaborateurs: équité interne dans l'attribution des salaires à l'embauche ; équité dans l'attribution des bonus et augmentations de salaire basées sur le niveau de fonction, le niveau d'expertise et le niveau de performance ; équité dans les promotions basées sur des critères définis ; équité à l'accès à la formation (techniques, développement personnel,...) prise en charge par l'employeur ; signature de la Luxembourg Women in Finance Charter⁵¹.
- Préoccupations environnementales: car policy (véhicules de société peu polluants).
- Préoccupations de la santé: assurance hospitalisation pour l'ensemble de nos collaborateurs et leurs familles ; vaccination antigrippale proposée à tous les collaborateurs (via l'ASTF).
- Mise en place d'une prime participative: lier plus directement encore la rémunération de l'ensemble de nos collaborateurs à la performance de l'entreprise.

- Modulation de la partie variable de la rémunération de la Direction évitant une prise de risque à court terme en faveur d'une création de valeur à long terme et lien de cette rémunération avec les objectifs en matière de RSE.
- Analyse des écarts de rémunération selon les genres.

Foyer confirme que la rémunération liée à la performance n'encourage pas la prise de risque en matière de durabilité ainsi que sa volonté de développer ses pratiques de rémunération en lien avec la stratégie RSE notamment au niveau de la rémunération variable.

4.3.2. La diversité et l'inclusion

Perçues comme un enjeu incontournable, la diversité et l'inclusion sont au cœur de nos préoccupations et de la stratégie d'entreprise du Groupe Foyer. En 2023, plusieurs initiatives ont vu le jour telles que des actions de sensibilisation aux biais cognitifs, à la thématique de l'égalité des chances à l'embauche et dans l'évolution de carrière, un programme de formation «Carrière au féminin», une adaptation des process aux Ressources Humaines ainsi que la signature de la «Luxembourg Women in Finance Charter»⁵¹.

Luxembourg Women in Finance Charter

Depuis le 8 mars 2023, le Groupe Foyer est signataire de la «Luxembourg Women in Finance Charter». Cette Charte est un engagement des entreprises signataires et des associations professionnelles luxembourgeoises, notamment l'ACA, à parvenir à une plus grande parité entre les sexes dans le secteur des services financiers luxembourgeois.

Soutenue par le ministère luxembourgeois des Finances, l'ambition du secteur est de voir une participation accrue des femmes à tous les niveaux au sein des sociétés de services financiers et des organes représentatifs du secteur financier au Luxembourg.

50. Article 5 SFDR .

51. <https://mfin.gouvernement.lu/en/dossiers/2023/women-finance-charter.html>

Le Groupe Foyer s'est engagé à :

Encourager l'accès des femmes aux hautes responsabilités
Nommer au niveau du comité exécutif, un(e) responsable des enjeux liés à la diversité et à l'inclusion
Fixer des objectifs chiffrés et des plans d'action internes qui seront intégrés dans les objectifs de notre entreprise
Faire preuve de transparence en publiant chaque année, sur le site web du Groupe Foyer, les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs fixés

Les objectifs que le Groupe Foyer s'est fixés pour améliorer l'équilibre hommes/femmes sont les suivants :

	Situation au 31/12/2022	Objectifs au 31/12/2025
Conseils d'administration	16%	30%
Comités Exécutifs	20%	35%
Senior management	16%	35%

4.4. Être une entreprise citoyenne

Le Groupe Foyer souhaite jouer un rôle positif dans la société en construisant une culture qui encourage le bénévolat des employés et en soutenant financièrement des associations et ONG actives dans le développement humanitaire, la solidarité, la santé, le bien-être, l'égalité des chances et l'écologie.

Le mécénat d'entreprise et l'engagement bénévole sont des leviers de notre stratégie de développement durable. Grâce à l'énergie déployée par les employés invités à présenter des initiatives et à être acteurs du développement RSE, nous sommes fiers des réalisations ci-dessous :

Actions de soutien et de prévention contre le Cancer

- Participation au Relais pour la vie de la Fondation Cancer ;
- Soutien à la Fondation Kriibskrank Kanner et participation à la course solidaire Lëtz Go Gold ;
- Participation et collecte de fonds par Pit Van Rijswick lors du World Marathon Challenge au profit de la Fondation Cancer ;
- Session d'information sur les 12 facteurs de risque de cancer ;
- Journée « Bien dans mon assiette » mettant l'accent sur le bon équilibre et Conférence de Pierre Van Vlodorp (25 mai) sur la nutrition ;
- Journée « Bien dans ma peau » : distribution de « tatoos soleil », diffusion de 2 podcasts et prévention des cancers de la peau avec des examens des grains de beauté avec une dermatologue ;
- Octobre rose : campagne d'information, de sensibilisation et de prévention dédiée à la prévention du cancer du sein ; collecte de fonds pour la fondation Cancer (chaque euro versé a été doublé par Foyer) ;
- Safety Day : journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail sous forme de workshops avec sécurité à domicile, alerte à la bombe, courrier suspect, utilisation d'un extincteur et couverture anti-feu ;
- ASTF : Conférences sur les Risques psychosociaux et Burn out, Ergonomie et travail sur écran, Ressources pour une journée parfaite ;
- Healthatwork : conférence sur les bienfaits du sport (Foyer offre la possibilité d'utiliser une salle de fitness et d'assister à des cours collectifs contre participation de l'employé).

Collecte de solidarité et d'aide humanitaire d'urgence

- Collecte d'une centaine de smartphones « Mobile bag » au profit de l'association « Digital Inclusion » ;
- Collecte de chocolats et de jouets au profit de la Caritas Luxembourg et la Croix-Rouge Luxembourgeoise ;

- Collecte de jeux d'extérieur et dons pour un achat de vélos pour les enfants démunis au profit de l'association «Une main pour un espoir» ;
- Appel aux dons pour les victimes de catastrophes naturelles (Népal, Turquie, Syrie, Maroc et Libye) ;
- Collecte «Giving Tuesday» grâce à une vente de gâteaux auprès des équipes Wealins au profit de SOS Villages d'Enfants Monde Luxembourg fournissant des services de santé et de nutrition à la population vulnérable souffrant de malnutrition en Éthiopie.

Soutien humanitaire

- Inauguration d'une école au Népal en collaboration avec l'ONG «Aide à l'enfance de l'Inde et du Népal» (AEIN) construite grâce aux dons des employés (via le PayRoll giving c'est-à-dire un micro-don prélevé sur le salaire des collaborateurs volontaires) ;
- Dons de 15 Ipads remis à AEIN pour les écoles rurales de la région Bethanchowk au Népal équipés de l'application «Magrid Learning Solution» pour l'apprentissage des maths. 100% «universelle», développée par l'Université de Luxembourg, et uniquement visuelle, cette méthode est aussi adaptée pour les enfants souffrant de troubles de l'apprentissage ou de difficultés cognitives ;
- Visite du centre des réfugiés Ukrainiens à Hollerich - Caritas Luxembourg ;
- Livraison de matériel informatique à la Fondation Follereau dans le cadre du projet «Mind the Gap». Ce sont 245 écrans FUJI sur pied, 105 Desktop FUJI, 400 câbles d'alimentation, 115 claviers, 120 souris qui ont été redistribués dans des écoles au Togo et au Bénin ;
- Action de sensibilisation au «Giving Tuesday» en réponse au «Black Friday» pour inviter les collaborateurs aux micro-dons prélevés sur le salaire.

Écologie

- ESG Christmas Market de Foyer Global Health ayant permis une collecte de fonds grâce à la vente du miel Foyer et de sculptures en bois de Noël ;
- Diffusion d'une vidéo «Climate Brief» pour la journée internationale de la Terre ;
- Séances d'information sur le collectif Team for the Planet «Hacker le changement climatique» avec le concours du Hub Innovation ;
- Sensibilisation aux impacts écologiques de l'activité d'assureur «Le climat, le CO2 et Foyer» avec l'association Environment and Sustainability Education (ESE Luxembourg a.s.b.l.) ;
- Nouvelle offre au restaurant d'entreprise «Le Forest» :
- Plat «Day-tox» tous les jours ;
- «One day powered by plants» : une journée par semaine sans viande ni poisson ;
- En fin de service pour lutter contre le gaspillage alimentaire, 50% de réduction sur certains plats

Bien-être et wellbeing

- «Mets tes baskets et ramasse les déchets» avec ELA, association européenne contre les leucodystrophies ;
- Foyer Kannerlaf, course solidaire pour enfants au parc merveilleux de Bettembourg ;
- Participation à l'Indoor cycling pour la journée du don d'organes ;
- Sensibilisation aux risques de santé mentale et aux impacts de la ménopause sur la vie professionnelle.

La foire RSE

- 4^{ème} édition de sa Foire RSE : une demi-journée consacrée aux actions des employés engagés dans les 5 groupes de travail grâce à des stands et l'organisation de conférences.
- En quelques chiffres, la Foire RSE 2023 c'était :
 - 6 conférences avec 70 participants
 - 1 foodtruck, 10 stands, 12 partenaires et plus de 200 visiteurs

